



International Centre for Trade  
and Sustainable Development

## **Les APE, les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et le Développement Durable en Afrique de l'Ouest**

**23-24 Mai  
Saly-Sénégal**

Dialogue Organisé par ICTSD, ENDA Tiers Monde et QUNO

Le Centre International pour le Commerce et le Développement Durable (ICTSD), en collaboration avec Enda Tiers Monde, Quakers United Nations Office (QUNO) et CIEL, organise un Dialogue Régional sur « *Les APE, les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et le Développement Durable* ». La rencontre se tiendra les 23 et 24 Mai 2007 à Saly, au Sénégal, et regroupera les pays de la CEDEAO et la Mauritanie.

Les accords de libre échange sont souvent un élément d'une dimension politique qui renforce les relations économiques entre les pays. L'Union Européen (UE) est devenu très active dans la création d'accords bilatéraux et régionaux sur le commerce avec les pays de développement. Ces accords couvrent différentes thématiques comme le commerce, l'investissement, la concurrence et la propriété intellectuelle. Dans le domaine de la propriété intellectuelle, le modèle européen d'accords régionaux et bilatéraux se focalise sur certains domaines précis comme les indications géographiques, le transfert de technologie, les droits d'auteur etc.

La Commission Européenne est en négociation sur les APE avec six groupes de pays des ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique): la CEDEAO, la CEMAC, le marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), le Forum des Caraïbes (CARIFORUM) et le groupe Pacifique. Les négociations se déroulent avec en ligne de mire l'échéance du 31 Décembre 2007.

Les APE offrent une opportunité importante de consolidation et d'extension de l'accès aux marchés pour les pays ACP ; et aussi d'amélioration des réformes dan leurs marchés

intérieurs. Un aspect des APE, qui a généré des interrogations parmi les différents acteurs, est l'impact des dispositions de l'ADPIC sur les flexibilités et les exceptions conçues pour sauvegarder des intérêts des pays en développement. Les APE soulèvent beaucoup de questions sur les négociations, dans la perspective de dispositions nouvelles, qui pourraient entrer en contradiction avec les privilèges obtenus dans le cadre multilatéral.

ICTSD, CIEL, QUNO et CAFOD ont organisés en Février 2007 (Jongny, Suisse) un atelier sur les droits de propriété intellectuelle dans les APE pour les pays ACP. L'atelier a souligné le besoin mettre en exergue l'intérêt sur des tendances nouvelles des droits de propriété intellectuelle dans les APE. Il a aussi été souligné la nécessité d'assister les pays dans l'identification de stratégies offensive et défensive pour les négociations avec l'UE. L'Echange d'informations et d'idées est essentiel pour assurer une entière participation des pays APC dans les négociations, et contribuer à leur développement.

C'est dans le but de répondre aux besoins identifiés durant l'atelier de février, qu'ICTSD et ses partenaires, organisent un Dialogue Régional sur la propriété intellectuelle dans les APE pour l'Afrique de l'ouest.

Les thèmes abordés sont les droits d'auteurs, les indications géographiques et le développement rural, le transfert de technologie et la problématique de leur application sur le terrain.